

Comment opter/réaliser un choix sur mes jours CET ?



Selon la législation ou les accords régissant votre structure, vous pouvez choisir de maintenir vos jours sur votre CET afin de les utiliser sous forme d'absence, vous faire indemniser ces jours, et peut-être également les transférer sur un compte épargne-retraite.

Comme pour l'alimentation, deux chemins d'accès sont possibles :

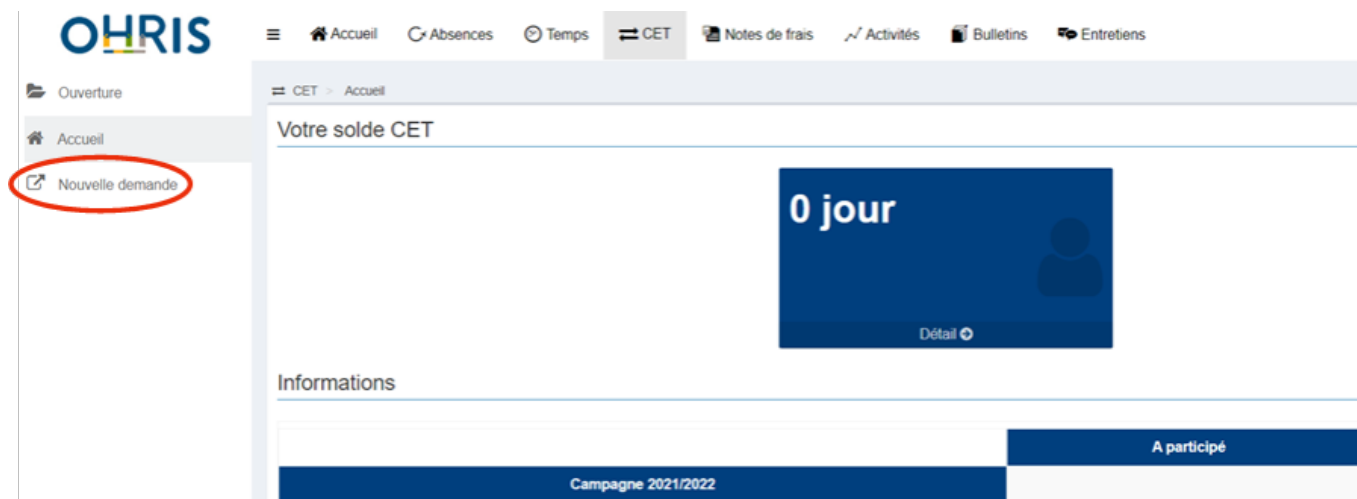
- 1. Depuis votre page d'accueil
- 2. Depuis le menu CET

Option 1 : Depuis votre page d'accueil



Cliquez sur “**Nouvelle demande CET**” sur le raccourci CET de votre page d'accueil.

Option 2 : Depuis le menu CET



1. Cliquez alors sur le module “**CET**” figurant sur votre bandeau supérieur de menus.
2. Cliquez sur “**Nouvelle demande**”.

Le formulaire CET se déroule désormais en plusieurs étapes.

Cas n° 1 : Je souhaite opter après avoir alimenté

Si vous avez déjà versé des jours de congés sur votre CET, vous accédez directement à l'étape 2 d'option.

CET > Nouvelle demande

Campagne 2023 **En cours**

1 Alimentation 01/10/2023 - 31/12/2023

2 Choix / Options 01/10/2023 - 31/12/2023

3 Synthèse

Choix / Options

Nombre de jours éligibles 16 jours

Maintien / Absences CET 15

Paiement / Indemnisation 1

RAFP 0

Solde CET après option 15 jours

Envoyer en validation

1. Dans la partie Choix/options, renseignez le nombre de jours à maintenir/indemniser/transférer sur un compte épargne-retraite et cliquer sur “**Envoyer en validation**”.

Confirmer

Êtes-vous sûr de vos choix pour votre CET ?

Confirmer Annuler

1. Confirmez votre demande en cliquant sur le bouton “**Confirmer**”.

Après avoir confirmé votre choix, vous accédez à l'étape 3 de synthèse :

CET > Nouvelle demande

Campagne 2023 En cours

✓

Alimentation
01/10/2023 - 31/12/2023

✓

Choix / Options
01/10/2023 - 31/12/2023

3

Synthèse

Alimentation

Votre solde CET en début de campagne

0 jour

Régulation de la campagne

0 jour

Je souhaite alimenter

Oui

Congés payés 2023

5

RTT 2023

11

Solde CET après alimentation

16

Choix / Options

Nombre de jours éligibles

16 jours

Maintien

15

Paiement / Indemnisation

1

RAFP

0

Solde CET après option

15 jours

Cette synthèse reprend les données d'alimentation ainsi que les choix d'option que vous avez effectués.

oHRis vous confirme que votre choix/option CET a bien été prise en compte. Celui-ci est transmis à votre Direction des Ressources Humaines.

Cas n° 2 Je souhaite opter sans avoir alimenté

Si vous ne souhaitez pas alimenter votre CET sur l'année en cours, vous pouvez tout de même faire un choix sur les jours disponibles sur votre CET, en fonction des règles établies par votre structure.

CET > Nouvelle demande

Campagne 2023 En cours

1

Alimentation
01/10/2023 - 31/12/2023

2

Choix / Options
01/10/2023 - 31/12/2023

3

Synthèse

Alimentation

Votre solde CET en début de campagne

0 jour

Régulation de la campagne

0 jour

Je souhaite alimenter

☒ Non ☐ Oui

Enregistrer

1. A l'option "Je souhaite alimenter", cochez "**Non**" et cliquez sur "**Enregistrer**".

2. Vous accédez à l'étape 2 d'option.

Suivez les instructions indiquées dans le cas n°1 : Effectuez votre choix et cliquez sur "**Enregistrer**" afin d'accéder à votre synthèse.

From:

<https://manuel.ohris.info/> - **Documentation oHRis**

Permanent link:

https://manuel.ohris.info/doku.php/module_cet:comment_realiser_un_choix_cet

Last update: **2024/02/01 12:58**

